



COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-69

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à SEGOND Éric

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2024, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Principal de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Recettes fonctionnement	74 748374	Dotation biodiversité	61 971.00 €	
Recettes investissement	13 1321 23005	Etat et établissements nationaux	3 198.00 €	
Recettes investissement	13 1323 23005	Départements	11 316.00 €	
Recettes investissement	021 021	Virement de la section de fonctionnement	30 750.00 €	

Dépenses investissement	21 2151 23005	Réseaux de voirie	45 264.00 €	
Dépenses fonctionnement	023 23	Virement à la section d'investissement	30 750.00 €	
Dépenses fonctionnement	011 615232	Réseaux	5 000.00 €	
Dépenses fonctionnement	011 612231	Voiries	15 000.00 €	
Dépenses fonctionnement	011 60633	Fournitures de voirie	1 000.00 €	
Dépenses fonctionnement	011 60632	Fournitures de petit équipement	10 221.00 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	45 264.00 €	61 971.00 €
	Réduction		
Recettes	Ouverture	45 264.00 €	61 971.00 €
	Réduction		
Equilibre :		0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Approuve l'exposé du Maire.
Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
 1^{er} adjoint au Maire.